

# PAR CHEMIN MUNICIPAL

**NOVEMBRE 2022**

Bonjour à tous,

Même si les températures baissent en cet automne qui n'en finit pas d'arriver, nous avons subi un été très chaud et très sec, et nous aurions pu craindre pour notre alimentation en eau potable. Malgré les prévisions alarmistes des partisans d'une ressource unique prise sur la Dordogne en aval du barrage du Sablier, les ressources de notre plateau ont tenu bon et nous ne pouvons que nous en féliciter. Comme nous ne pouvons que nous féliciter des économies réalisées grâce à une meilleure gestion de l'éclairage public.

Maintenant, il faut que la pluie des mois prochains redonne de la force à nos sources que peut-être de nouvelles ressources souterraines viendront compléter....

L'automne et la pluie, c'est aussi l'herbe qui repousse au bord des routes (à ce sujet, 160 000€ de bitume ont été mis sur notre réseau en octobre), les feuilles qui tombent et qui s'accumulent aux mauvais endroits. Il y a ceux qui font avec, ceux qui les combattent avec leurs moyens (balais, pelles et autres râpeaux,...), et ceux qui perdent patience. Les employés communaux ne peuvent être partout à la fois....

Saint-Martin continue d'accueillir de nouveaux arrivants, de maintenir quoiqu'il en coûte ses services publics et au public. Des enfants fréquentent son école et sa cantine (cantine prise en exemple dans le territoire) .... Tout n'est pas parfait, loin de là, mais préserver une qualité de vie que beaucoup recherchent et nous envient reste et restera notre priorité.

Bonne lecture à tous.

## Un bon moment de convivialité



Samedi 17 septembre, la municipalité a convié, au foyer rural, les nouveaux habitants de la commune.


La politique d'accueil des nouveaux arrivants (en partenariat avec la communauté de communes XVD) a été présentée par Aurélie Mons, conseillère municipale chargée de cette opération, qu'elle conduit avec Lotte Jauilhac, secrétaire de mairie, Marion et Keith Platts, "ambassadeurs" auprès de ceux qui choisissent de venir vivre chez nous.

Un tour de salle a permis aux associations locales et aux personnes récemment installées de se faire connaître.

Tous les participants ont ensuite, autour du verre de l'amitié, échangé et partagé leurs impressions sur la vie à Saint Martin-la-Méanne.

## MAIRIE

Place de la République, 19320 Saint-Martin-La-Méanne. Service administratif : téléphone : 05.55.29.12.75 / fax : 05.55.29.28.48 / Service technique : 06.75.02.93.56 / email : [mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintmartinlameanne@wanadoo.fr) / site internet : [www.stmartinlameanne.fr](http://www.stmartinlameanne.fr) /

 Mairie Saint Martin La Méanne

Ce numéro a été réalisé par les membres de la commission « information/bulletin municipal »

## L'avancée des travaux et des projets

### Les lumières nocturnes s'éteignent progressivement

Dans le bourg et dans la plupart des villages de notre commune, vous avez pu constater depuis le printemps dernier que les lumières de l'éclairage public s'éteignaient entre 23H00 et 5H30 du matin.

Cette modification fait suite à une enquête auprès des habitants dont la majorité s'était exprimée en faveur de cette action qui revêt un important aspect écologique.

En plus de son intérêt écologique, ce projet dont le coût s'élève à 40 000 €, subventionné autour de 80% conjointement par la Fédération Départementale d'Énergie et d'Électrification et par la Communauté de Communes XVD, nous permettra une économie de plus de 50 % sur nos factures d'électricité correspondantes. Pour information, ce coût s'élevait à 17 300 € en 2021 et cette facture devait s'envoler à partir de 2022 avec l'augmentation des coûts de l'énergie.

Aujourd'hui, 91 % des lampadaires de notre commune s'éteignent la nuit. Les 9 % restants correspondent aux villages de Serre, Terrieux, Maison Rouge, Murat et Magnac. L'extinction de ces sites se fera courant 2023 après remplacement des lampadaires existants par des nouveaux lampadaires à LED et programmables.

### Un nouveau logement offert à la location

L'appartement type F3 situé au 1er étage de la Mairie vient de faire l'objet d'une réhabilitation complète avec un niveau de haute performance énergétique :

- Isolation renforcée des murs, sols et plafonds,
- Chauffe-eau thermodynamique divisant par 3 la consommation électrique.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises S. BAC, J-L VITRAC et G. ESCALIER. Le coût de cette rénovation s'élève à 40 000 € HT subventionnés :

- à hauteur de 30 %, soit 12 000 €, par le Plan de Relance (Etat et UE),
- à hauteur de 25 % soit 10 000 € par le Département de la Corrèze.

Ce logement fait partie des 7 logements, patrimoine de la commune, que nous proposons à la location et qui actuellement sont tous loués, ce qui montre l'attractivité de notre commune pour conserver et attirer de nouveaux habitants.



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

  
CORREZE  
LE DÉPARTEMENT



### L'isolation des logements du presbytère est en cours

La municipalité a fait le choix de renforcer l'isolation des deux logements du presbytère et de changer le système de chauffage (pompe à chaleur et poêle à bois). Cette opération, d'un coût s'élevant à un peu plus de 40 000 € HT, a fait l'objet d'une demande d'aide au financement auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Les logements sont d'ores et déjà retenus par des locataires nouveaux arrivants.



## La station de Laborie est terminée

Les travaux de la station de Laborie sont terminés. L'entreprise POUGET a pu les réaliser dans de bonnes conditions météorologiques. Le coût s'élève à 32 800 € HT. Le plafond des dépenses subventionnables est de 5378.00 € HT ouvrant droit à une aide du Plan de Relance de l'Etat de 1613.40 € au titre de la DSIL exceptionnelle.



## Une demi-journée de visite organisée dans le chantier des chaux de Magnac

Dans le cadre du projet de restauration des zones humides du bassin versant du ruisseau de Soumaille, financé à 80 % sur 4 ans par l'Entente pour l'Eau, une demi-journée d'échanges et de démonstration du matériel employé pour les travaux sylvicoles a été organisée le samedi 8 octobre. Une trentaine de personnes ont répondu présents à l'invitation : habitants de la commune, forestiers, associations et financeur (l'agence de l'eau Adour-Garonne était représentée).

Le contexte de l'appel à projets a été rappelé. Les deux objectifs de la commune, qui conduit l'action en partenariat étroit avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) et l'Office National des Forêts (ONF), sont la restauration de la zone humide et de ses fonctions au service notamment d'une agriculture durable (pâturage des animaux) et la valorisation de l'action auprès des habitants.

Sur les sectionaux même de Magnac, qui font déjà l'objet d'un pâturage estival, il s'agissait très concrètement de faire une première éclaircie dans la pinède afin de favoriser le développement de la molinie, appréciée par les bovins, et d'améliorer la qualité des bois afin de produire du bois d'œuvre de qualité. L'enjeu était, après le marquage des arbres, de réaliser l'abattage manuel des arbres désignés et la sortie des bois sans abîmer le sol fragile de la zone humide.

Sur les conseils de l'ONF (les sectionaux bénéficiant du régime forestier) et de la cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides portée par le CEN, le choix s'est porté sur un matériel léger (quad avec une remorque forestière) permettant d'atteindre cet objectif. Le bilan économique de cette première éclaircie a été présenté. Le chantier est à l'équilibre en termes recettes-dépenses et a généré 210 stères de bois (2/3 bois d'industrie et chauffage, 1/3 bois d'œuvre).

Enfin, Mathieu Bigourie (Entreprise MB Nature) a expliqué ce qui a motivé le choix de son matériel puis a fait visiter le chantier à la grande satisfaction des participants. Le projet « Zone humide » porté par la commune se poursuivra en 2023 et 2024 avec le volet acquisition de parcelles autour des sectionaux et des travaux de restauration au cas par cas selon la situation des parcelles achetées.



## Les travaux de l'église ont bien avancé

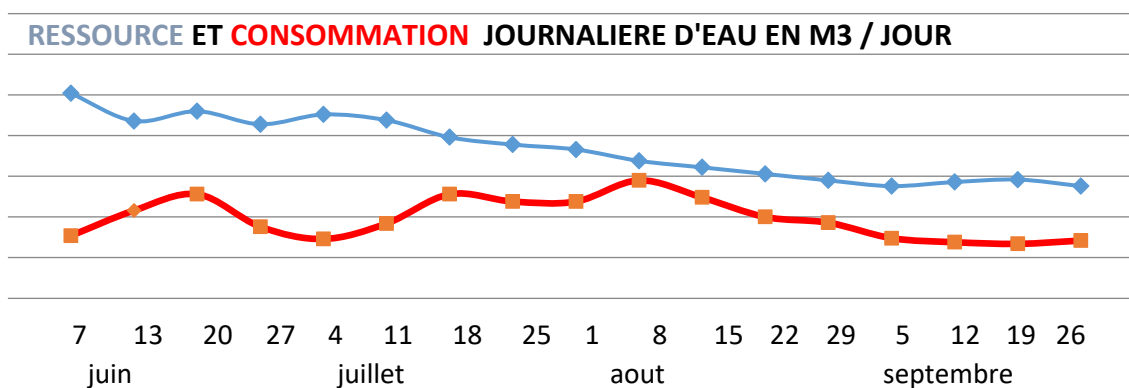
La tranche 2 des travaux de l'église est presque terminée. Les joints sont finis. L'évacuation des eaux pluviales en cas d'orage reste à finaliser.

Nous avons pu bénéficier d'un soutien complémentaire apporté par le Département pour refaire les joints de l'ancienne grange du presbytère.



## L'eau est un bien précieux et nous œuvrons à sa production en quantité et qualité

C'est particulièrement vrai en période estivale qui correspond à une augmentation de la consommation liée à une baisse de niveaux de nos sources. 2022 n'a pas échappé à la règle, nous avons eu un été très chaud et très sec. Nous avons cependant pu assurer une fourniture en eau sans difficulté majeure (cf graphique ci-dessous).



Plusieurs actions ont permis d'obtenir ce résultat :

- 1) votre comportement citoyen en respectant les consignes d'économie d'eau,
- 2) l'adaptation de notre réseau d'eau en récupérant le trop-plein de la source SOUMAILLE pour alimenter MURAT et renforcer l'alimentation du château d'eau BRUNAL,
- 3) la recherche de fuites dans notre réseau,
- 4) une gestion efficace du réseau en optimisant l'utilisation du forage de TREMOUILLE qui représente une réserve en eau disponible en période estivale.

Notre eau distribuée est une eau de qualité puisque les analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (résultats affichés en mairie) n'ont révélé aucune non-conformité.

Pour 2023, nous poursuivrons nos actions de résorption des fuites d'eau, d'amélioration de la gestion du réseau, avec la mise en place d'une télésurveillance, et d'optimisation de nos ressources existantes, en particulier au niveau du captage BRUNAL. Nous travaillerons aussi à la recherche de nouvelles ressources. Tout ceci sans surinvestir, dans l'attente du schéma directeur de l'eau piloté au niveau de la Communauté de Communes XVD et pour lequel nous sommes actuellement opposés à l'orientation prise de créer une seule ressource au niveau d'Argentat.

## L'OPAH : un dispositif qui mérite d'être connu

Le dispositif mis en place depuis du 1er septembre 2022 pour une durée de 5 ans.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est un dispositif initié par la Communauté de Communes XVD, en partenariat avec l'Etat, l'ANAH (agence nationale d'amélioration de l'habitat), le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Corrèze, Procivis Nouvelle-Aquitaine, la Banque des Territoires, Action Logement et 12 Communes du territoire.

L'OPAH consiste à aider financièrement les propriétaires privés, **sur l'ensemble du territoire communautaire**, dans la réalisation de travaux d'amélioration de leurs logements. Ces derniers peuvent notamment porter sur la rénovation énergétique, l'adaptation au vieillissement (maintien à domicile), la lutte contre l'habitat indigne.

**Les conditions générales** d'obtention des aides pour les propriétaires occupants :

- Être propriétaire de son logement ou assimilé (usufruitier...) à la date du dépôt de la demande d'aide.
- Ne pas dépasser un certain niveau de ressources.
- Le logement a plus de 15 ans.
- Ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande d'aide.
- Respecter les conditions liées à la réalisation des travaux.
- Faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.
- Habiter le logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux.

De plus, plusieurs communes du territoire ont mis en place des aides spécifique qui permettent, entre autres, de financer des typologies de travaux qui ne sont pas financées par l'Anah mais qui ont été identifiées comme un besoin sur le territoire.

Pour la commune de Saint-Martin-la-Méanne, une aide spécifique peut être attribuée dans les cas suivants :

- **Propriétaire occupant** qui acquiert et rénove un logement vacant depuis plus de deux ans avec réalisation de travaux ambitieux. *(Dans la limite de 5 primes sur la durée du programme d'OPAH). \**
- **Propriétaire occupant** ou **bailleur** qui transforme un local commercial en logement en RDC *(Dans la limite de 1 prime sur la durée du programme d'OPAH). \**
- Aide au ravalement de façades. *(Dans la limite de 10 primes sur la durée du programme d'OPAH). \**

*\* Aide accordée sous la forme d'une prime de 2 000 € par logement par la commune au sein du périmètre cœur de bourg. Les modalités et conditions d'attribution des aides spécifiques diffèrent de celles de l'Anah.*

Dans le cadre de l'OPAH, l'accompagnement par SOLIHA est financé par la Communauté de Communes et l'Anah. Il est donc gratuit pour le demandeur. Vous pouvez ainsi bénéficier d'une visite et diagnostic technique du logement, accompagnement à l'élaboration du projet, montage et suivi des dossiers de subvention. Seuls les projets non commencés peuvent être financés et les travaux doivent être réalisés par des entreprises.

Toutes les situations sont particulières et les modalités d'intervention des financeurs peuvent évoluer au cours du temps. Dans tous les cas, si vous envisager de réaliser des travaux et si vous souhaitez bénéficier d'une aide financière, la première étape est de contacter directement :

- SOLIHA Limousin – 05 55 20 58 65 – [opah-xaintrie@solih.fr](mailto:opah-xaintrie@solih.fr)  
Permanences de 09h00 à 12h00 tous les premiers vendredis du mois alternativement à Argentat et Saint-Privat.  
(1<sup>ère</sup> permanence le 7 octobre 2022 à Argentat).

**Attention : pour pouvoir bénéficier d'une aide de l'OPAH / OPAH-RU, vos travaux ne devront pas avoir commencé avant signature de la convention et notification de la réception de votre dossier de demande de subvention par l'Anah.**



## Une rentrée riche en découverte

Au mois de septembre, l'école a participé à deux sorties qui ont plongé les élèves au cœur de l'histoire !

Le 16, ils ont navigué sur la Dordogne et sont revenus, le temps d'un spectacle, à l'époque des gabarriers. Ils ont même été partie prenante de ce moment : certains des élèves ont alors été rameurs, gaffeur ou le fils du gabarier en chef ! Tous ont pu apprendre que les gabares étaient construites à Spontour, qu'elles servaient à transporter principalement du bois jusque dans le Bordelais, où elles étaient ensuite détruites pour être vendues comme bois de chauffage. Cette descente périlleuse ne pouvait se faire qu'en période des hautes eaux.

Le soleil a permis de faire de cette sortie un agréable moment où se sont mêlés les rires, les chansons de l'époque et les découvertes !

Le 22 septembre, dès la descente du bus, les élèves ont été accueillis et vêtus de vêtements de l'époque par les seigneurs de Merle et de Carbonnière en personne ! Ils les ont guidés à travers une aventure fabuleuse pour sauver les Tours de Merle des anglais pendant la Guerre de Cent Ans, en partant à la quête de l'épée du Seigneur Oublié ! Les élèves, à travers les énigmes et explications des seigneurs, ont vu combien la façon de parler, de manger, de vivre était différente d'aujourd'hui !

Par exemple, le pain blanc était réservé aux grands seigneurs alors que les paysans ne mangeaient que le pain noir...



Après cette aventure et un pique-nique joyeux au bord de l'eau, les élèves ont réalisé des fouilles archéologiques qui ont permis de confirmer les éléments qui avaient été découverts le matin.

Tout le monde est rentré à l'école, fatigué, mais plein d'aventure et de souvenirs en tête !

Les élèves ont maintenant bien hâte de voir ce que leur réservent les prochaines sorties, espérant qu'elles apportent autant de découvertes dans la bonne humeur !



## Le rallye bio a fait étape sur notre commune

L'association Interbio Nouvelle-Aquitaine a organisé sur le territoire PETR (Pôle Equilibre Territorial Rural) le Rallye Bio destiné à sensibiliser les élus à la restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique.

Il s'est arrêté à la cantine de notre commune, labellisée « Territoire bio engagé » au titre des surfaces cultivées en agriculture biologique et au titre de la cantine dont l'approvisionnement est issu à forte majorité de produits bio et locaux. Karine BOUYGES et les élus ont accueilli les participants, expliquant la façon dont Saint-Martin-la-Méanne répond aux attentes de la loi Egalim (20% de produits bio et 50 % de produits locaux). Karine a régalé les 14 convives avec le menu du jour : salade de carottes, saucisses, purée de potimarron, plateau de fromages et pommes.

## Un été animé

Après deux années difficiles où toutes les festivités étaient à l'arrêt, de nombreuses animations vous ont été proposées tout au long de la saison estivale.

- Le 07 mai, l'Association SMCL a organisé un loto au foyer rural, de nombreux lots ont été remportés.
- Le 02 juillet, LOU CANTOU nous a accueillis dans sa salle pour une exposition-vente d'objets de fabrication artisanale autour de crêpes et de gâufres, accompagnées d'un verre de l'amitié.
- Le 10 juillet, L'AMICALE LAÏQUE a organisé sa traditionnelle Fête du Livre au foyer rural, où nous avons pu rencontrer une vingtaine d'auteurs et admirer l'exposition prêtée par l'association Nuage Vert. Un apéritif très convivial a réuni auteurs, organisateurs et public.
- Le 11 juillet, la municipalité avec la Communauté de Communes XVD a accueilli au Camp de la Lune le festival « C'est ma tournée ». Celui-ci était organisé par les associations DES LENDEMAINS QUI CHANTENT et la FAL19. Une buvette tenue par l'Association des parents d'élèves de l'école a rafraîchi un nombreux public.
- Le 19 juillet, LE CAFE DU TILLEUL a accueilli Ghislaine Mouly et son quartet.
- Le 20 juillet, le chœur de « TULLA VOCE » sous la direction de Christine BOX a offert un concert classique de qualité en l'église.
- Le 30 juillet, LE CAFE DU TILLEUL a accueilli Jehan pour un moment musical, chanson et guitare.
- Le 30 juillet, l'Association SMCL a proposé une exposition-vente d'objets de fabrication artisanale au foyer rural.
- Le 13 Août, la municipalité avec l'association « AMELI (Association Musique en Limousin) », organisatrice du festival « Mille sources et Dordogne », a reçu Félicien Brut, célèbre accordéoniste et Lucienne Renaudin-Vary (Trompettiste, Victoire de la musique 2016) pour un duo accordéon-trompette, en l'Eglise. Un public ravi les a chaleureusement applaudis.



- Le 26 septembre, le COMITE CORREZIEN DU MOUVEMENT DE LA PAIX, l'école et la municipalité se sont réunis devant l'arbre de la paix, place de la mairie. Après une lecture sur la Paix dans le Monde par Christiane COMBE, les enfants ont particulièrement bien interprété une saynète sur le racisme. Un pot de l'amitié a clôturé cette rencontre.

## Les animations en perspective

- L'APE de l'école organise le 11 novembre à partir de 14h au foyer rural une animation autour d'Halloween. L'association attend petits et grands déguisés. Nos petits monstres défilent dans le bourg.
- Cette année le Père-Noël devait faire son apparition pour les enfants de l'école au Foyer Rural.
- Si la situation sanitaire le permet un repas des aînés, des 65 ans et +, sera servi au Foyer rural. La date sera communiquée ultérieurement.

## Les gestes éco-citoyens

Nous avons plusieurs fois déjà attiré votre attention sur le fait que nos stations d'épuration ne sont pas un réel « tout à l'égout », que les couches et protections humaines sont à l'origine d'encrassements qui entravent le bon fonctionnement de ces dernières et demandent beaucoup d'énergie à nos employés municipaux pour le nettoyage.

Toutes les semaines, nos employés sont dans l'obligation de nettoyer les grilles et depuis quelques mois, l'état de certaines stations s'est considérablement dégradé. **Merci donc de respecter le travail de nos cantonniers.**

## Une envie d'enrichissement de notre site internet

Si vous consultez la page internet du site web de la mairie, vous vous êtes rendus compte que l'onglet « patrimoine » est vide et fait référence à une « page en cours de construction ».

Nous souhaitons commencer cette construction en lien étroit avec les habitants qui peuvent avoir des documents écrits sur l'histoire de tel ou tel hameau, de tel ou tel élément du patrimoine.

Nous avons quelques documents sur le hameau de Gramont. Nous serions heureux de disposer d'éléments sur le patrimoine de la commune que nous pourrions mettre sur le site.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes détenteurs d'archives, de photos... ou tout simplement si vous avez des idées pour la construction de cette page. Nous vous remercions d'avance.

## Vous souhaitez disposer des informations régulières de la mairie

Vous pouvez être destinataire des actualités communales en vous inscrivant sur le site

The image shows a screenshot of the website for Saint-Martin-la-Méanne. At the top, there is a navigation menu with links for 'Mairie', 'Vie Pratique', 'Vie Collective', 'Tourisme & Loisirs', and 'Patrimoine'. A red circle highlights the 'Mairie' link, with a green arrow pointing to it. Below the navigation, there is a news article titled 'Chantiers de voirie 2022, c'est parti !' dated 06 octobre 2022. The article text mentions taking notice of traffic regulations during works. Below the article, there is a red button labeled 'ABONNEZ-VOUS !' which is circled in green. A green arrow points down to this button. To the right of the article, there are four numbered instructions in green text: 1/ cliquer sur le page d'accueil, 2/ dérouler l'ensemble de la page, 3/ cliquer sur ABONNEZ-VOUS, and 4/ suivre les instructions.